

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 avril 2025

---

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1102)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° AS253

présenté par

Mme Dombre Coste, M. Aviragnet, Mme Bellay, M. Califer, M. Delaporte, Mme Godard,  
Mme Runel, M. Simion, M. Guedj, Mme Battistel, M. Delautrette et Mme Pirès Beaune

-----

### ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi la première phrase de l'alinéa 13 :

« Dans les établissements délivrant des soins palliatifs et d'accompagnement, un référent chargé de coordonner l'accès à ces soins est nommé. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à étendre l'obligation de nommer un référent chargé de coordonner l'accès aux soins palliatifs et d'accompagnement à l'ensemble des établissements délivrant ces soins.

En effet dans la rédaction actuelle, seuls les hôpitaux publics en auraient la charge, ce qui nous semble source d'inégalités entre établissements de santé.